

**Visite périodique effectuée conformément à la règle I/14 h) iii)**

IL EST CERTIFIÉ que, lors d'une visite périodique effectuée conformément aux règles I/9 et I/14 h) iii) de la Convention, il a été constaté que le navire satisfaisait aux prescriptions pertinente de la Convention.

Signé : .....  
(Signature de l'agent autorisé)

Lieu : .....

Date : .....

(Cachet ou tampon, selon le cas, de l'autorité)

**Visa de prorogation du certificat, s'il est valable pour une durée inférieure à cinq ans, en cas d'application de la règle I/14 c)**

Le navire satisfait aux prescriptions pertinentes de la Convention et le présent certificat, conformément à la règle I/14 c) de la Convention, est accepté comme valable jusqu'au .....

Signé : .....  
(Nom de l'agent autorisé)

Lieu : .....

Date : .....

(Cachet ou tampon, selon le cas, de l'autorité)

**Visa de prorogation du certificat après achèvement de la visite de renouvellement et en cas d'application de la règle I/14 d)**

Le navire satisfait aux prescriptions pertinentes de la Convention et le présent certificat, conformément à la règle /14 d) de la Convention, est accepté comme valable jusqu'au .....

Signé : .....  
(Nom de l'agent autorisé)

Lieu : .....

Date : .....

(Cachet ou tampon, selon le cas, de l'autorité)